



Université régionale – BELC, Buenos Aires 2019

4A - Former des examinateurs-correcteurs DELF-DALF : habilitation (1/2)

RABIN, Marie

Chargée de programme au département évaluation et certifications du CIEP

Domaine

Évaluer

Public

Ce module, constitué de deux modules (4A et 4B), s'adresse uniquement à des responsables et chargés de mission pédagogique, directeurs des cours, attachés de coopération, formateurs de formateurs susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF-DALF et désignés, à l'étranger, par le responsable du service de coopération et d'action culturelle ou, en France, par le responsable d'un centre agréé par le rectorat.

Prérequis

Ce module est ouvert uniquement aux personnes titulaires d'une habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF en cours de validité et justifiant d'une expérience de l'évaluation des épreuves orales et écrites des DELF-DALF.

L'habilitation de formateur couvrira nécessairement les niveaux précédemment obtenus lors de l'habilitation d'examineur-correcteur.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française correspondant au minimum au niveau B2 du CECRL est requise.

Objectif général

À l'issue du module, tous les participants auront acquis les compétences pour élaborer et animer certaines activités de découverte (des descripteurs du CECRL, des épreuves des DELF-DALF) et d'évaluation (de productions écrites ou orales). Ils pourront ainsi démontrer leur capacité à animer un module de formation DELF-DALF et à gérer les échanges au sein du groupe d'examineurs-correcteurs afin de parvenir à un consensus lors de l'harmonisation des évaluations.

Présentation du module

Les participants seront amenés à renforcer leurs connaissances des critères d'évaluation des épreuves des DELF-DALF. Une attention toute particulière sera portée à l'étude des comportements de l'examineur, du correcteur et du formateur.

Les futurs formateurs pourront s'approprier les outils conçus et délivrés par le CIEP pour les formations d'habilitation et mener un travail réflexif sur leurs propres pratiques d'évaluateur.

Modalités de travail

Une attestation d'habilitation de formateur d'examineurs-correcteurs des épreuves du DELF-DALF sera délivrée par le CIEP. La délivrance de cette attestation est soumise à la ponctualité des participants et à leur participation active à l'ensemble de la formation, à la pertinence des activités élaborées et à la qualité des animations réalisées pendant la formation ainsi qu'aux résultats obtenus au test individuel final d'habilitation de formateur. L'habilitation repose sur une décision du CIEP, en coordination avec le responsable de la gestion centrale du DELF-DALF du pays d'exercice, ou, le cas échéant, avec le responsable du centre d'examen en France. Elle est valable cinq ans et permet d'exercer dans le cadre des sessions de formation organisées par les centres d'examen DELF-DALF en France et à l'étranger. Le parcours est constitué de deux modules indissociables de 15 heures (9 séances de 1h40) chacun, soit 30 heures de formation.

Compétences visées

Cette formation vise l'acquisition de connaissances et la maîtrise de compétences nécessaires pour animer des formations d'habilitation pour les examinateurs-correcteurs des DELF-DALF.



Université régionale – BELC, Buenos Aires 2019

Contenus prévisionnels des séances

Séance 1 : Présenter le CIEP et le dispositif DELF-DALF. Réactualiser les connaissances sur le CECRL

Séance 2 : Animer un module sur le CECRL (définir les objectifs et le type d'activités)

Séance 3 : Élaborer un programme de formation. Élaborer une séquence pédagogique de formation d'habilitation, créer des activités de formation. Travail en groupe

Séance 4 : Travail en groupe (suite)

Séance 5 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A1 (1)

Séance 6 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A1 (2)

Séance 7 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A2 (1)

Séance 8 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A2 (2)

Séance 9 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B1 (1)

Bibliographie

Conseil de l'Europe / Conseil de la coopération culturelle / Comité de l'éducation / Division des langues vivantes. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier, 2001, 190 p.

MÈGRE, Bruno, RIBA, Patrick. *Démarche qualité et évaluation en langues*. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).

TAGLIANTE Christine. *L'évaluation et le cadre européen commun*. Paris : CLE International, 2005, 207 p. (Techniques et pratiques de classe).

VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette, 2003, 143 p. (F nouvelle formule).